



## **Décision de la Présidente n°2026-012**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026, autorisant la Présidente à approuver et signer les conventions de mise à disposition de services ou de personnel entre la communauté de communes, les communes membres, un autre établissement public ou tout autre organisme.

La Présidente a pris la décision suivante :

- En 2026, la plate-forme de collecte des déchets verts du Russey sera ouverte du mercredi 15 avril au samedi 7 novembre selon les horaires suivants :

	Du 15 avril au 30 septembre 2026	Du 1er octobre au 7 novembre 2026
Mercredi	17h - 19h	17h - 18h
Vendredi	17h - 19h	17h - 18h
Samedi	10h - 12h et 14h - 17h	10h - 12h

- Cela implique de recruter une personne pour ces heures hebdomadaires.
- Le Président accepte de signer un contrat de mise à disposition d'un employé avec l'association « Aide à Domicile Service » applicable à compter du mercredi 15 avril.

Fait à Le Russey, le 14/04/2026

**La Présidente,**  
Valérie PAGNOT

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026 Date de reception de l'AR: 14/04/2026 025-242504355-DE_2026_012-AR A G E D I
--

**Communauté de Communes du Plateau du Russey**  
 17, avenue De Laître de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY  
 17 - courriel : contact@cc-russey.fr